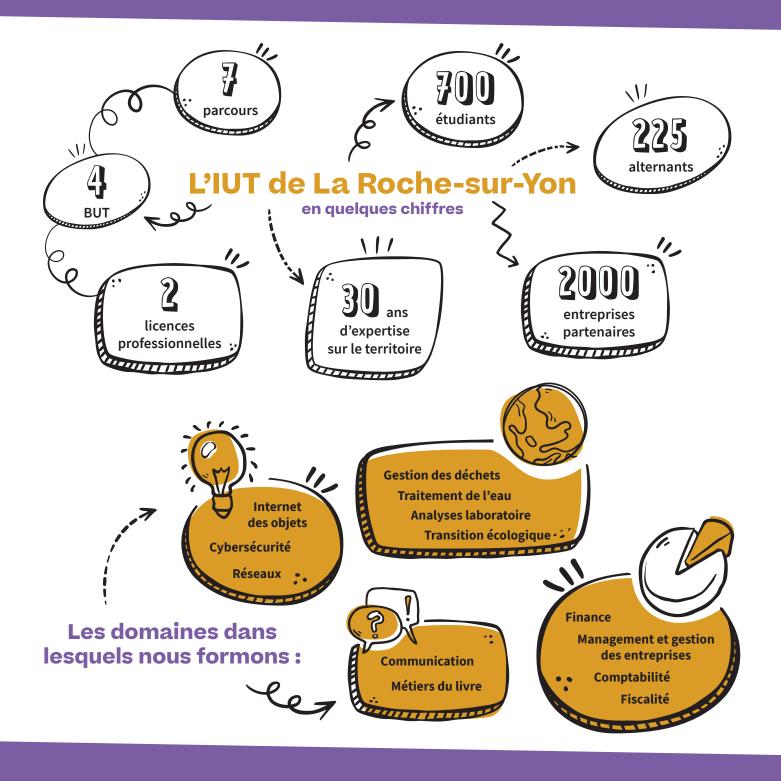




Taxe d'apprentissage 2024



Devenir partenaire?



Recruter des stagiaires, des alternants ou des jeunes diplômés



Participer à nos évènements entreprises



Devenir intervenant dans nos formations



Participer à nos conférences



Confier la réalisation de vos projets aux étudiants





dinvestissements:





7

L'égalité et l'inclusion

Les investissements matériels

Les conditions d'apprentissage sont notre priorité, votre investissement permet la rénovation et l'aménagement de salles de TP ainsi que l'achat d'outils pédagogiques pour le développement de certains pôles.

Donner à tous la chance de réussir est notre défi et parce que nous croyons en l'égalité des chances, la Taxe d'apprentissage permet de financer les contrats des étudiants tuteurs.

Elle permet également de financer des actions luttant contre les violences sexistes et sexuelles.

L'engagement environnemental

Soucieux de réduire son impact environnemental, l'IUT a mis en place une politique de gestion des déchets en définissant des règles de tri et des circuits de collecte. Tout en investissant dans des poubelles de tri et des campagnes de sensibilisation.



Comment verser la taxe d'apprentissage ?

27 MAI AU 7 JUILLET 28 AOÛT AU 9 OCTOBRE

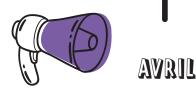
Choix des établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépôts : SOLTéa, via une connexion à Net-Entreprises



À COMPTER DU 15 JUILLET



Reversement aux établissements d'enseignement bénéficiaires



Communication par les entreprises des éléments comptables via la DSN (Déclaration sociale nominative)

5 00 15 MAI*

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage



*le 5 du mois pour les employeurs d'au moins 50 salariés et dont la paie est effectuée au cours du même mois que la période de travail, le 15 du mois dans les autres cas (dates d'éligibilité des cotisations sociales - article R243-6 du code de la Sécurité sociale)

N°UAJ: 0851457X

SIRET: 13002974700149

IUT de La Roche-sur-Yon 18 boulevard Gaston Deferre - CS 50020 85035 La Roche-sur-Yon Cedex www.jutlaroche.univ-nantes.fr

Contacts

Service Formation Continue, Alternance, Relations Entreprises

formationcontinue-laroche@univ-nantes.fr 02 51 47 40 11 - 02 51 47 40 12

Chargée des relations entreprises et partenariats relationsentreprises-iut-laroche@univ-nantes.fr 02 51 47 84 54 - 06 77 50 04 77